



FONTENAY-TRÉSIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N° 2023-167**

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR NETTOYAGE DES FAÇADES AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 30 mai 2023, de Monsieur Aurélien MAYER, représentant la société **MAGIK'LIN** sise 110 rue Bertaux, 77610 FONTENAY-TRÉSIGNY, et qui doit intervenir sur le domaine public pour le nettoyage des façades, **avenue du G^{al} de Gaulle**,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation de ces travaux en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : La société **MAGIK'LIN** est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer le nettoyage des façades au droit du n° 12 avenue du Général de Gaulle.

Le stationnement sera interdit au droit des 9 & 10 avenue du G^{al} de Gaulle sur les trois emplacements en zone bleue.

Article 2 : La présente autorisation est valable **le lundi 19 juin 2023**.

Article 3 : La société **MAGIK'LIN** sera tenue d'informer les riverains de la gêne qu'occasionneront les travaux.

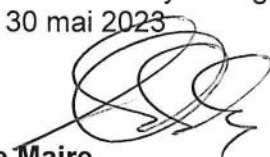
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- La société **MAGIK'LIN**, (✉ magiklin77@gmail.com),
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.



Fait à Fontenay-Trésigny,
le 30 mai 2023


Le Maire,
Patrick ROSSILLI